

- U zone urbaine à vocation mixte
- Uy secteur urbanisé à vocation économique
- Ue secteur urbanisé à vocation économique, hauteur 20m
- Ua secteur urbanisé couvrant le centre ancien
- Ud secteur urbanisé à vocation d'équipements publics divers
- Alyz : secteur à urbaniser à vocation économique de la zone d'activité intercommunale "les grandes bruyères II"
- ZAU
- N : zone naturelle et forestière
- Nj : secteur naturel de jardins
- A zone agricole
- A Parcelles reportées à titre indicatif
- E Emplacement réservé
- E Protection du petit patrimoine ou site de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (N°1 à 12)
- Z Zone non aedificandi
- EBC Espace Boisé Classé (EBC)
- EBC Espace Boisé Classé à créer
- P Périmètre PPRI
- Constructions non indiquées sur le fond de plan ou PC en cours de validité

Liste des ER

N°	OBJET	DEMANDER	SURFACE	Evolution visée de la voie créée
1	Création d'un équipement public	Commune	5 423 m <sup>2</sup>	Sans objet
2	Création d'un équipement public	Commune	7 913 m <sup>2</sup>	Sans objet
3	Création, élargissement de l'accès	Commune	2 481 m <sup>2</sup>	8 mètres
4	Création, élargissement de l'accès	Commune	3 902 m <sup>2</sup>	8 mètres
5	Création, élargissement de l'accès	Commune	1 492 m <sup>2</sup>	8 mètres
6	Création d'un trottoir, espace vert et cheminement piéton	Commune	1 273 m <sup>2</sup>	8 mètres
7	Voie d'accès	Commune	934 m <sup>2</sup>	12 mètres
8	Voie d'accès	Commune	942 m <sup>2</sup>	14,5 mètres
9	Extension du cimetière	Commune	222 m <sup>2</sup>	Sans objet

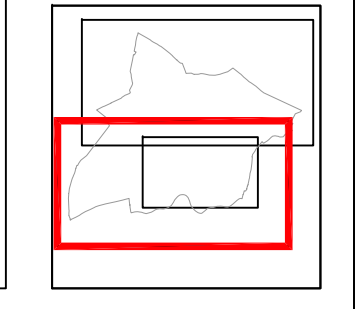
**DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER (41)**  
**Commune de VILLEFRANCHE-SUR-CHER**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**Sud de la commune**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :  
 APPROUVANT LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME de la commune de VILLEFRANCHE-SUR-CHER  
 Fait à VILLEFRANCHE-SUR-CHER, le :  
 Le Maire de la commune de VILLEFRANCHE-SUR-CHER.

PROCEDURE :  
 ELABORATION du PLU prescrite le 15 décembre 2010  
 PLU ARRETE le 26 août 2016  
 PLU APPROUVE le 23 novembre 2018  
 MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1 prescrite le : 22 janvier 2019  
 MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1 approuvée le : 15 avril 2019  
 MODIFICATION SIMPLIFIEE n°2 prescrite le : 19 février 2019  
 MODIFICATION SIMPLIFIEE n°2 approuvée le : 25 juin 2019

Document  
**4.2**  
 Echelle 1/5 000



Modifications :

Périmètre de protection du Forage de la Drogue  
 Arrêté préfectoral N°2015006-0013  
 du 06 Janvier 2015

Périmètre de protection du Forage de la Plage  
 Arrêté préfectoral N°2015006-0012  
 du 06 Janvier 2015